

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 12 décembre 2016 A 20h00

Présents :

Aurélie LARROQUE, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Perrine URBAIN, Marie-Jacquotte DEVAUX, Chantal CORNILLON, Rolland JUNILLON, Rémy MARTIN, Yvan ROMAIN, Corinne FAY, Barbara VERILHAC, Frédéric CULOSSE, Jean-Pierre SAPET.

Absents excusés :

Jean-Luc MOULIN ayant donné pouvoir à Yvan ROMAIN
Dominique BARNERON ayant donné pouvoir à Marielle TAVERNIER
Lydie MERLE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET
Nicolas BERTRAND
Philippe AUBRY
Hervé MOUVEROUX

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

INTERVENTION DE MANUELLE HERY ARCHITECTE DU PATRIMOINE SUR LE CHANTIER DE L'EGLISE

Madame le Maire indique que les cloches ont été remises en marche. Chaque 1^{er} mercredi du mois à 12h25 le tocsin sonne. Il remplace la sirène d'alerte.

Manuelle VERAN HERY, architecte du patrimoine en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux sur le clocher, le chevet et le clocheton, expose qu'en mars 2016 en enlevant plusieurs tuiles du chevet, les entreprises ont découvert une couverture en tuiles creuses qui épouse la voûte du chevet mais qui présente des défauts d'étanchéité.

Dans un 1^{er} temps, la DRAC n'a pas voulu conservé cet aspect de toiture et a maintenu les travaux tels que prévus initialement avec la pose d'une couverture à 30 cm au dessus de cette voûte en pierre. Devant le résultat peu esthétique et sur les conseils de Mme VERAN HERY, la DRAC a finalement accepté de revenir à la solution de la voûte en pierre. Pour rétablir l'étanchéité de cette couverture, il est proposé de recouvrir les tuiles en pierre par du plomb car c'est un matériau malléable et étanche très souvent utilisé dans les monuments historiques.

Mais cette solution représente un surcoût important (cf les 3 délibérations présentées ce jour pour des avenants au marché des travaux de l'église. Mais Mme VERAN HERY expose que c'est la solution la plus esthétique et la plus durable pour cet édifice qui est classé en partie.

Madame le Maire indique que des subventions seront sollicitées pour ce projet.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 02 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n°2016-40

Signature du renouvellement du contrat de maintenance informatique du logiciel de la police rurale GERALD avec la société LOGIDOC – 82500 GIMAT pour un montant annuel de 80.00 € TTC. Le contrat est conclu à compter du 1^{er} décembre 2016 pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

Droit de préemption non exercés :

- Parcelle YB 309 – Route de la Correspondance
- Parcelles YC 94, 599 et 954 – chemin de l'ancienne école – Lot n° 10
- Parcelle YB 521 – Chemin de l'ancienne école
- Parcelle YB 669 – Impasse la Prairie – Lot n° 6 Les Amandiers

DELIBERATIONS

D2016-09-01 : ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation publique, arrête le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ALIXAN, précise que le projet de révision de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques et organismes prévus par le code de l'urbanisme, autorise le Maire à prendre toute initiative et décision pour poursuivre et finaliser la procédure d'adoption du nouveau PLU, et notamment l'enquête publique. La délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet et affichée pendant un mois en Mairie. Le projet de P.L.U. est tenu à la disposition du public.

Voté à l'unanimité

D2016-09-02 : AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'URGENCE DE COUVERTURE ET DE MACONNERIE SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE SAINT DISIER ET DE RESTAURATION EXTERIEURE DU CHEVET

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence de couverture et de maçonnerie du clocher et de la restauration extérieure du clocher fixant le coût prévisionnel des travaux à la somme de 218 377.50 € HT et fixant le forfait prévisionnel de rémunération de la mission de base à la somme de 218 377.50 € x 10.5 % = 22 929.64 € HT, autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention notamment auprès du conseil départemental et du fonds de concours de la communauté d'agglomération, dit que les dépenses seront imputées sur la ligne 2313 opération 148.

10 voix «pour» et 6 abstentions

D2016-09-03 : AVENANT n°3 LOT 1 MARCHE DE TRAVAUX D'URGENCE DE COUVERTURE ET DE MACONNERIE SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE SAINT DISIER ET DE RESTAURATION EXTERIEURE DU CHEVET

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 au lot 1 du marché de travaux d'urgence de couverture et de maçonnerie du clocher et de la restauration extérieure du clocher d'un montant de 10 650.00 € HT fixant le coût des travaux du lot 1 à la somme de 110 885.50 € HT, dit que les dépenses seront imputées sur la ligne 2313 opération 148, autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention notamment auprès du conseil départemental et du fonds de concours de la communauté d'agglomération.

10 voix «pour», 1 voix «contre» et 5 abstentions

D2016-09-04 : AVENANT n°1 LOT 2 MARCHE DE TRAVAUX D'URGENCE DE COUVERTURE ET DE MACONNERIE SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE SAINT DISIER ET DE RESTAURATION EXTERIEURE DU CHEVET

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 2 du marché de travaux d'urgence de couverture et de maçonnerie du clocher et de la restauration extérieure du clocher d'un montant de 29 988.00 € HT fixant le coût des travaux du lot 2 à la somme de 98 862.00 € HT, dit que les dépenses seront imputées sur la ligne 2313 opération 148, autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention notamment auprès du conseil départemental et du fonds de concours de la communauté d'agglomération.

11 voix «pour», 1 voix «contre» et 4 abstentions

D2016-09-05 : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CAFE RESTAURANT

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire de la mairie pour réaliser les travaux de réhabilitation du bâtiment du café restaurant au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Voté à l'unanimité

D2016-09-06 : REALISATION D'UN PROJET DE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ET DE LOGEMENTS LOCATIFS AVEC HABITAT DAUPHINOIS ET VENTE DE LA PARCELLE M664

Le Conseil Municipal autorise le projet de réalisation d'une Maison de santé Pluridisciplinaire et de 8 logements locatifs, désigne la société HABITAT DAUPHINOIS comme Maître d'Ouvrage pour réaliser l'opération locative des 8 logements financés à l'aide d'un prêt PLUS et/ou PLAI et la maison de santé Pluridisciplinaire en lien avec le projet de logements. L'acquisition de cette maison de santé par la mairie se fera par le biais d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le compromis puis l'acte avec la société HABITAT DAUPHINOIS au prix de 136 000 euros HT (ce prix tient compte de la rétrocession de la parcelle de 268 m² d'une valeur de 29 000 euros HT) ainsi que tout document nécessaire à la réalisation dudit projet. L'acte correspondant sera établi par Maître AUTONES, notaire à Saint Marcel les Valence. Le Conseil Municipal accorde sa garantie sur l'emprunt PLUS et l'emprunt PLAI à la hauteur de 50 % que la Société HABITAT DAUPHINOIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, les 50 % restant étant garantis par le Conseil Départemental de la Drôme.

Voté à l'unanimité

D2016-09-07 : DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL D'ALIXAN

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection sur les secteurs suivants :

Place de l'esplanade, Place de la mairie, Boulevards Quiot et Margat, Rue de Plotier, Parking des écoles, Avenue du Vivarais, Route de Châteauneuf, Place du 11 novembre 1918, Place du 19 mars 1962, Place du 8 mai 1945, Plateau sportif et salle polyvalente

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous actes utiles à cet effet et à signer tout document afférent, autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention notamment auprès du FIPD et du Ministère de l'intérieur.

13 voix «pour», 1 voix «contre» et 2 abstentions

D2016-09-08 : BUDGET COMMUNAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le conseil municipal autorise la décision modificative n°3 du budget commune réaffectant 5000 € du compte 2313-148 et 6000 € du compte 2313-140 à hauteur de 5000 € en 202-1398 et 3000 € au chapitre 21.

Voté à l'unanimité

D2016-09-09 : BUDGET COMMUNAL 2017 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal autorise l'ouverture par anticipation des dépenses d'investissement pour 2017 à hauteur de 210 000 €.

Voté à l'unanimité

D2016-09-10 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ALIXIANES

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 600 € à l'Association Les Alixianes pour la participation au 3ème festival de broderie à Dole.

Voté à l'unanimité

D2016-09-11 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS

Le conseil municipal approuve les créations des emplois nécessaires au recrutement d'agents non titulaires pour un besoin occasionnel ou saisonnier ainsi proposées, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes, décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au chapitre correspondant du budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

D2016-09-12 : TABLEAU DES EFFECTIFS: MODIFICATION DES EMPLOIS POUR UN AVANCEMENT DE GRADE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le conseil municipal décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe et la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

Voté à l'unanimité

D2016-09-13 : MISE EN PLACE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN AGENT MUNICIPAL

Le conseil municipal accorde la protection fonctionnelle sollicitée à un agent municipal victime d'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique pendant l'exercice de ses fonctions, autorise par conséquent l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection et dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Voté à l'unanimité

D2016-09-14 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Après vote du conseil municipal, sont désignés

Représentants du conseil municipal : conseiller titulaire : Frédéric CULOSSE
membres suppléants : Jean-Luc MOULIN et Yvan ROMAIN

Elections des propriétaires :

titulaires

- M. Marc BESSET
- Mme Maryline BRUN
- M. Jean-Paul FAURE

suppléants

- M. Gilles BELLON
- M. Lionel VERNET

Voté à l'unanimité

D2016-09-15 : SUBDELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION AU PROFIT DE L'EPORA DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE

Le conseil municipal autorise Madame le maire à subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans le périmètre annexé à la convention de veille foncière au profit de l'EPORA, précise que cette subdélégation est offerte sur la durée et sur le périmètre fixés dans la convention d'études et de veille foncière et de ses avenants qui interviendront le cas échéant.

Voté à l'unanimité

D2016-09-16 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME POUR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

le conseil municipal accepte les termes de la convention de partenariat entre la commune et le Conseil Départemental de la Drôme pour la médiathèque communale, autorise le Maire à signer la convention et tous documents s'y afférant et prévoit les crédits nécessaires au budget.

Voté à l'unanimité

D2016-09-17 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Pour la bonne gestion de la médiathèque municipale, un règlement intérieur doit être adopté pour définir les conditions de son utilisation. Le conseil municipal approuve les termes du règlement intérieur de la médiathèque ;

Voté à l'unanimité

D2016-09-18 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES PDL ENTRE 18 ET 36kVA ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Le SDED propose de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie pour les PDL dont la puissance est comprise entre 18 et 36 kVA et de mettre en place un groupement de commande pour mutualiser les achats. Le conseil municipal autorise la commune à adhérer au groupement de commande coordonné par le SDED pour les Points de Livraison dont la puissance est comprise entre 18 et 36 kVA, autorise le Maire à signer toutes autorisations afin de permettre au coordonnateur d'accéder aux données de consommation de la commune et à transmettre les besoins de la ville, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Comptage, autorise, dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commande, le représentant du coordonnateur, à signer tous les marchés, les accords-cadres et les marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville d'Alixan et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette procédure.

Voté à l'unanimité

DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ORGANISATIONNEL DE LA COLLECTIVITE AVEC CONVERGENCIA

Marie Jacquotte DEVAUX expose la démarche. Eric BLANC, du cabinet CONVERGENCIA, va accompagner la commune pendant 2 ans. Dans un premier temps il travaillera sur la cohésion d'équipe puis il réalisera un diagnostic organisationnel pour améliorer le fonctionnement de la collectivité et anticiper les missions de la commune à 5 ans. Ce sera un diagnostic partagé. Ensuite il accompagnera la collectivité sur plusieurs mois pour ancrer ce changement.

QUESTIONS DIVERSES

• **Agenda :**

- Réunion publique sur l'aménagement des boulevards Quiot et Margat et chemin de Plotier jeudi 15/12 à 20h00 salle polyvalente avec la présence de Trait d'union, le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Vœux à la population vendredi 20 janvier à 19h00 salle polyvalente
- Réunion publique sur le PLU le 26 janvier

A compter de mars 2017, les cartes d'identité ne seront plus faites en mairie.

Année électorale :

- Elections présidentielles : 23/04 et 07/05/17
- Elections législatives : 11 et 18/06/17

Prochain conseil municipal : lundi 20 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A Alixan le 15 décembre 2016
Le Maire,
Auréliе LARROQUE